



Programme de stages du siège de l'OTAN



Guide à l'usage des stagiaires

Programme de stages du siège de l'OTAN, Bruxelles (Belgique)

Le présent guide a été mis à jour en 2023 par l'équipe du Service Acquisition de talents.

Nous tenons à remercier tous les stagiaires de l'OTAN, et en particulier Claire Bertouille, Graeme Hopkins, Patricia Nguyen, Leonardo Sartori, Leonardo Scanavino et Lina Stahl, pour leurs précieux retours d'information.

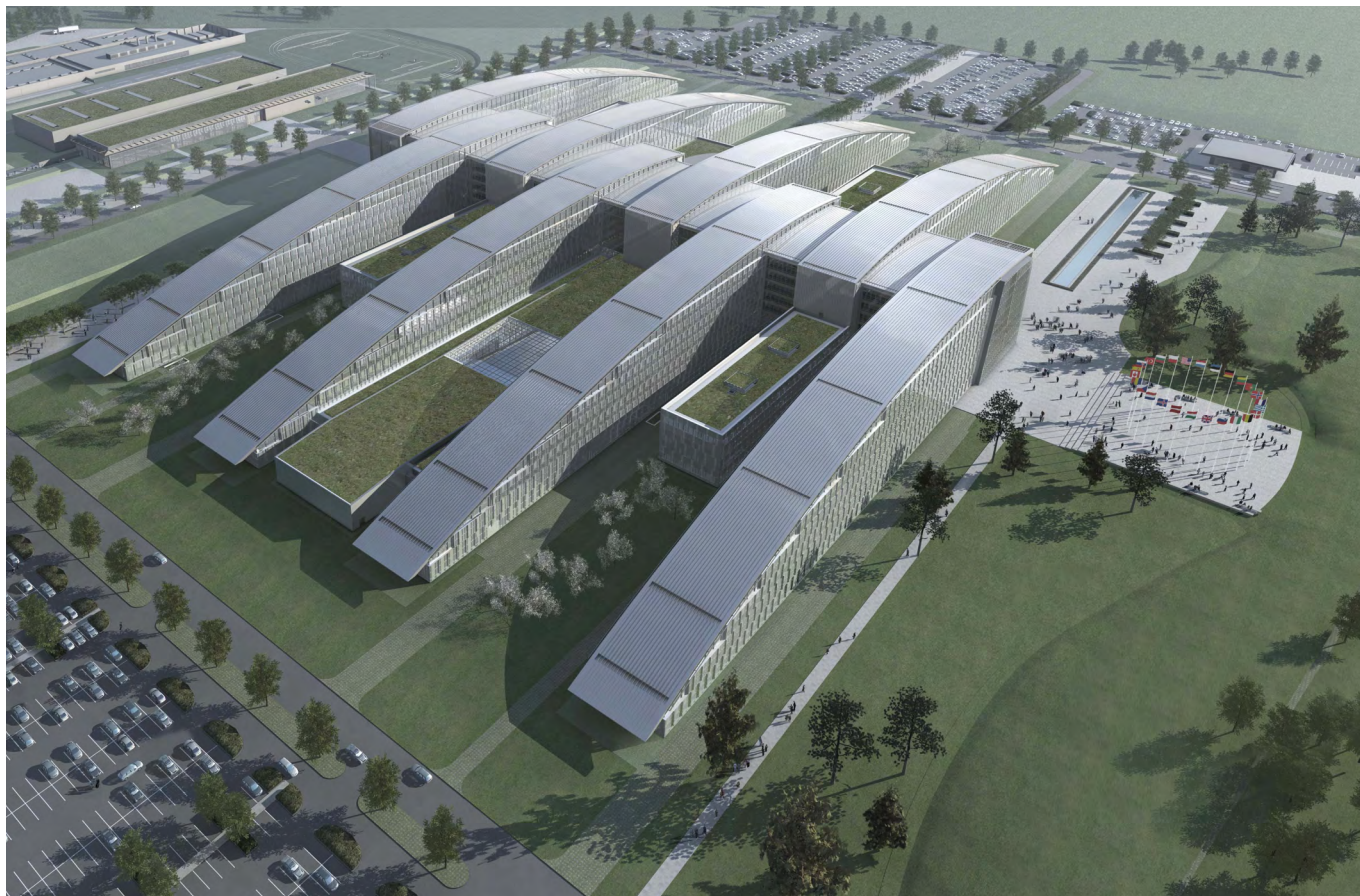


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	6
1. LE PROGRAMME DE STAGES.....	8
A. CONTEXTE.....	9
B. CONDITIONS GÉNÉRALES.....	10
C. PROCÉDURES.....	14
2. TRAVAILLER AU SIÈGE DE L'OTAN.....	20
A. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL.....	21
B. ORGANISMES D'ACCUEIL.....	21
C. SÉCURITÉ.....	22
D. HORAIRES DE TRAVAIL ET JOURS FÉRIÉS.....	22
E. CHARGE DE TRAVAIL.....	24
F. PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL.....	24
G. CENTRE MÉDICAL.....	25
H. SPORTS ET LOISIRS.....	25
I. RECOMMANDATIONS DE LECTURE.....	25
3. VIVRE EN BELGIQUE.....	26
A. AVANT VOTRE ARRIVÉE.....	27
B. TROUVER UN LOGEMENT.....	28
C. INFORMATIONS PRATIQUES.....	31



INTRODUCTION

Merci de votre intérêt pour le programme de stages de l'OTAN ! L'OTAN offre un environnement de travail multiculturel et dynamique. En tant que stagiaire, vous travaillerez au siège, à Bruxelles, en plein cœur de l'Europe. Le présent document a été établi en vue de vous donner toutes les informations utiles concernant le programme de stages.

Le guide est divisé en trois grandes sections : « Le programme de stages », « Travailler au siège de l'OTAN » et « Vivre à Bruxelles ». La première section contient des explications détaillées sur les procédures applicables, avant et après la sélection des candidats, et sur les activités (exposés, visites, etc.) auxquelles les stagiaires peuvent participer. Vous y trouverez aussi des indications précieuses sur les mesures à prendre avant le début de votre stage en ce qui concerne votre demande d'habilitation de sécurité, votre visa et votre passeport, l'organisation de votre voyage et votre assurance santé.

La deuxième section porte sur les règlements en vigueur et l'atmosphère de travail au siège, et donne des précisions sur les règles de sécurité, les horaires de travail et la tenue vestimentaire appropriée. La troisième et dernière section vous aidera à préparer votre séjour à Bruxelles. Vous y trouverez des conseils pour la planification de votre voyage, et des informations pratiques sur les transports en commun, le coût de la vie et les possibilités de sorties qu'offre la capitale belge. Dans la partie consacrée à la recherche d'un logement, nous vous donnons des pistes et quelques conseils, notamment sur les quartiers où vous pourriez envisager de vous installer.

À bientôt à Bruxelles !



1. LE PROGRAMME DE STAGES

A. CONTEXTE

Le Conseil de l'Atlantique Nord a instauré le programme de stages du siège de l'OTAN le 31 mai 2004 (C-M(2004)0042), dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration de la parité hommes-femmes et de la diversité au siège de l'Organisation. En 2018, il a approuvé des modifications à ce programme (PO(2018)0237), qui a par ailleurs été étendu à d'autres organismes OTAN.

Le programme poursuit quatre grands objectifs :

- favoriser la diversité du personnel en accueillant dans les divisions/bureaux des stagiaires de différentes nationalités et origines, ayant suivi des parcours multiples, et en constituant ainsi un vivier plus jeune et plus diversifié de candidats potentiels à l'embauche ;
- offrir aux stagiaires l'occasion de se former auprès de la communauté OTAN, d'acquérir une connaissance approfondie de l'Organisation et de s'en forger une vision équilibrée ;
- offrir à l'Organisation un accès aux plus récentes connaissances théoriques et techniques au travers des missions de terrain qui sont confiées aux stagiaires ;
- contribuer à mieux faire comprendre l'OTAN dans les pays membres de l'Alliance par l'intermédiaire des stagiaires, qui, de retour dans leur pays et/ou leur université, parleront de leur expérience.

B. CONDITIONS GÉNÉRALES

► Durée des stages

En principe, la période de stage dure **6 mois**. Exceptionnellement, elle peut être raccourcie ou prolongée, en fonction des besoins de la division concernée. Les stages débutent normalement en mars et en septembre ; il est possible de déroger à la règle lorsque le stage répond à un besoin urgent d'une division et pour les stagiaires qui bénéficient d'une bourse ou d'une subvention. Les contrats de stage peuvent être résiliés par l'une ou l'autre des parties sur préavis d'une semaine.

► Nombre de stagiaires

Dans le cadre du programme de stages de l'OTAN, le siège accueille chaque année une **centaine de stagiaires**, auxquels s'ajoutent celles et ceux qui intègrent l'Organisation via des programmes nationaux ou qui bénéficient d'une bourse ou d'une subvention. Le nombre total de stagiaires ne doit à aucun moment excéder 10 % du nombre total d'agents de grade A au Secrétariat international.

► Rémunération

Les stagiaires reçoivent une indemnité égale à 25 % du salaire d'un agent de grade A 1, échelon 1 (soit **1 235 euros** par mois en 2023). Cette indemnité est imposable. Les stagiaires peuvent recevoir un complément de revenus provenant de sources externes.

► Voyage

L'OTAN prend en charge les frais de déplacement des stagiaires à leur arrivée et à leur départ. Les stagiaires peuvent faire leur réservation auprès de l'agence de voyages du siège, qui émettra des billets prépayés, ou prendre directement leurs billets et en demander le remboursement après le début de leur contrat.

► Congés

Les stagiaires observent le même horaire de travail et bénéficient des mêmes jours fériés que les membres du personnel de l'OTAN.

Ils/Elles ont droit à des congés à raison de **2,5 jours ouvrables** par mois de service accompli, soit un total de 15 jours de congé pouvant être pris à tout moment à partir du deuxième mois de stage ; si le stage prend fin avant son terme prévu et que le/la stagiaire a pris des congés par anticipation, le montant de la dernière indemnité mensuelle sera réduit en conséquence. Les congés qui n'auraient pas été pris au cours de la période contractuelle ne seront pas payés.

Les stagiaires doivent notifier immédiatement à leur division et aux Ressources humaines toute **absence pour cause de maladie** et, si celle-ci a duré plus de deux jours, fournir un certificat médical à l'Organisation. Les absences non autorisées sont décomptées du nombre de jours de congé auxquels les stagiaires ont droit.

► Assurance

- Les stagiaires se chargent de leur propre assurance maladie et accident. Ils/Elles sont cependant couvert(e)s contre les accidents du travail (invalidité/décès) pendant la durée de leur stage. La prime mensuelle de cette assurance, qui représente **0,25 %** de la rémunération, est prise en charge par l'OTAN.
- Les ressortissant(e)s de pays de l'Union européenne peuvent demander une carte européenne d'assurance maladie auprès de leur assureur (<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=559>).
- Au moment de leur prise de fonctions, les stagiaires sont tenu(e)s d'apporter les **justificatifs** prouvant qu'ils/elles bénéficient d'une couverture médicale appropriée.

► Obligations et responsabilités

Les stagiaires sont tenu(e)s de traiter avec la plus grande discrétion les faits et informations dont ils/elles prennent connaissance durant leur stage. Cette obligation reste valable à l'issue du stage. L'Organisation se réserve le droit de prendre des mesures à l'encontre des stagiaires qui ne respecteraient pas cette obligation, y compris le droit de mettre fin à leur stage.

Les stagiaires ne sont pas autorisé(e)s à emprunter les dossiers des bureaux d'ordre. C'est au/à la chef de la division/du bureau que revient le soin d'apprécier la nécessité pour le/la stagiaire d'accéder à des informations classifiées, sous forme papier ou électronique.

► Impératifs de sécurité

Selon la nature du travail à accomplir, la participation à un stage est normalement sujette à la délivrance d'une habilitation de sécurité par les autorités du pays dont le/la stagiaire est originaire. Les stagiaires ne peuvent prendre leurs fonctions qu'après avoir obtenu cette habilitation.

Dans les premières semaines de leur stage, les stagiaires sont tenus d'assister à un exposé qui les sensibilise aux différentes règles de sécurité et à la nécessité d'adopter une attitude et un comportement appropriés.

► Programmes nationaux, bourses

Des programmes de stages nationaux coexistent avec le programme de stages de l'OTAN. Les délégations et/ou les coordonnateurs/coordonnatrices des programmes nationaux fixent leurs propres règles pour ce qui est de la rémunération des stages qu'ils organisent à l'OTAN. Leurs stagiaires ne sont pas payé(e)s par l'OTAN et ne sont pas couvert(e)s par les assurances proposées par l'Organisation.

Pour une bonne gestion du contingent de stagiaires travaillant au Secrétariat international, il est demandé aux délégations et aux coordonnateurs/coordonnatrices des programmes nationaux d'avertir le/la responsable du

programme de stages de l'arrivée de leurs stagiaires à l'OTAN. Ceux-ci/Celles-ci peuvent participer à toutes les activités proposées dans le cadre du programme de stages de l'OTAN, dans la limite des places disponibles.

Les candidat(e)s à un stage couvert par une bourse ou une subvention doivent remplir un formulaire de candidature spécial. Ils/Elles ne sont pas tenu(e)s par les dates limites de dépôt de candidature et d'entrée en fonction du programme de stages de l'OTAN. Ils/Elles doivent néanmoins répondre aux critères d'admissibilité fixés par ce programme et sont soumis à l'ensemble des règles applicables, à l'exception des dispositions liées à la rémunération.

► **Future embauche**

Le fait d'avoir effectué un stage ne constitue pas une garantie d'embauche. Cependant, au terme de leur contrat, les stagiaires peuvent présenter leur candidature à des postes temporaires ou à des postes d'agent, au même titre que les candidat(e)s externes.

C. PROCÉDURES

I. Processus de candidature et de sélection

► Critères d'admissibilité

- L'OTAN lance des appels à candidature de portée limitée. Les candidatures doivent être soumises dans les délais fixés et transmises exclusivement via le système de recrutement en ligne. Il vous sera demandé de fournir un certificat de scolarité et/ou une copie du dernier diplôme universitaire que vous avez obtenu. Vous pourrez également soumettre votre CV, des lettres de recommandation, une lettre de motivation, etc.
- Les divisions/bureaux fournissent des descriptions des tâches à effectuer et/ou communiquent les profils des stagiaires qu'elles/ils recherchent. Le/La responsable du programme de stages vérifie que les candidatures répondent aux critères d'admissibilité et recherche celles qui correspondent le mieux aux besoins formulés par les différentes entités. Ce premier tri vise également à assurer, dans toute la mesure du possible, la parité hommes-femmes et une représentation équilibrée des différents pays membres parmi les candidat(e)s retenu(e)s. Une liste de présélection est établie à l'intention de chacun des services recruteurs.
- Ce sont les divisions/bureaux qui se chargent de la sélection proprement dite des stagiaires. Les tâches administratives (offre conditionnelle, préparation du dossier d'habilitation, communication de renseignements pratiques sur Bruxelles et de la réglementation administrative sur les conditions de résidence dans le pays hôte, contact avec la délégation nationale) incombent au/à la responsable du programme de stages. Les divisions/bureaux sont tenu(e)s informé(e)s de l'état d'avancement de la procédure.

II. Après la sélection

Après avoir reçu votre offre conditionnelle, vous devrez accomplir une série de formalités. Il vous faudra notamment demander une habilitation de sécurité et faire le nécessaire en ce qui concerne votre passeport et votre visa, votre assurance santé et votre compte bancaire.

► **Habilitation de sécurité**

Avant de commencer votre stage, il vous faudra avoir obtenu une habilitation de sécurité OTAN. Dès que vous aurez reçu votre offre conditionnelle, vous devrez prendre contact avec la délégation de votre pays auprès de l'OTAN pour demander le lancement d'une procédure d'habilitation de sécurité. Dans certains pays, cette procédure est payante. En réalité, dans la plupart des cas, deux habilitations sont nécessaires : l'une délivrée par votre pays, et l'autre par l'OTAN. Vous devrez donc remplir deux formulaires. Nous vous conseillons de le faire avec le plus grand soin (si vous donnez des informations incorrectes ou incomplètes, la procédure risque de prendre plus de temps), de conserver une copie du formulaire complété et de prendre régulièrement contact avec la délégation de votre pays pour vous renseigner sur l'avancement de votre dossier. Gardez à l'esprit que **si vous n'obtenez pas votre habilitation de sécurité dans les temps, votre stage sera automatiquement reporté.**

► **Passeport**

Avant de quitter votre pays de résidence, vérifiez que votre passeport est valide pour toute la durée de votre séjour à Bruxelles. La délivrance d'un passeport prend du temps ; si vous devez renouveler le vôtre, n'attendez pas la dernière minute.

► **Visa pour la Belgique et enregistrement auprès de la commune (carte d'identité spéciale)**

L'OTAN et les autorités belges ont conclu un accord bilatéral selon lequel **les stagiaires n'ont pas besoin de demander un permis de travail.**

Le ministère belge des Affaires étrangères émet une attestation qui facilite l'entrée en Belgique des stagiaires originaires des pays non membres de l'UE, à l'exception de la Türkiye. Pour obtenir cette attestation, vous devrez fournir les informations suivantes, un mois environ avant votre arrivée : nom (tel qu'il apparaît sur votre passeport), date de naissance, lieu de naissance, nationalité, numéro de passeport, date de début et de fin du stage et durée du contrat.

Si vous êtes ressortissant(e) d'un pays de l'Union européenne, de la Norvège ou du Royaume-Uni, vous n'avez pas besoin de visa pour entrer en Belgique. Les stagiaires albanais, canadiens et monténégrins et celles et ceux qui viennent de Macédoine du Nord ou des États-Unis peuvent se rendre en Belgique sans formalité préalable et recevront, à leur arrivée à l'aéroport, un visa de tourisme valable 90 jours. Si vous êtes de nationalité turque, vous devrez demander un visa touristique pour vous rendre en Belgique avant que l'agence de voyages de l'OTAN ne réserve votre vol.

Tous les stagiaires doivent remplir le formulaire de demande de carte d'identité spéciale et le transmettre au Service Privilèges et immunités de l'OTAN, qui assurera le suivi du dossier auprès des autorités belges. Le fait d'être titulaire d'une carte d'identité spéciale vous dispense de vous enregistrer auprès de votre commune de résidence. Cette carte vous servira de titre de séjour pendant la durée de votre stage. Il est donc important que vous soumettiez la demande le plus tôt possible après votre arrivée. Si vous êtes de nationalité belge, vous n'avez pas besoin de cette carte.

La carte d'identité spéciale est un titre de séjour uniquement et ne doit pas être utilisée pour voyager. La procédure vous sera expliquée à votre arrivée et un service spécialisé de l'OTAN vous aidera dans vos démarches. L'enregistrement peut prendre jusqu'à trois mois.

► Assurances santé et voyage

- Les stagiaires de l'OTAN doivent **impérativement** disposer d'une couverture santé. De nombreux organismes assureurs exigent que leurs affiliés signalent leurs séjours de longue durée à l'étranger. Vérifiez soigneusement ce qu'il en est dans votre cas et veillez à être couvert(e) sur le territoire belge. Les ressortissant(e)s de pays de l'Union européenne peuvent demander une carte européenne d'assurance maladie auprès de leur organisme assureur (<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=559>).

Les agences de voyages proposent bien souvent une assurance santé à l'étranger. Veuillez noter que celle-ci ne couvre que les procédures médicales et les ordonnances nécessaires en cas d'urgence. Cela étant, elle inclut généralement une assurance voyage, sur laquelle il est utile de pouvoir compter.

► Banque

Pour toucher votre indemnité mensuelle, vous devrez communiquer vos coordonnées bancaires, dont l'**IBAN** et le code **SWIFT/BIC** de votre compte. Vous pourrez utiliser votre compte habituel ou en ouvrir un à Bruxelles.

Si vous utilisez votre compte existant, nous vous recommandons de modifier votre adresse auprès de votre banque et d'informer celle-ci de votre séjour en Belgique, afin d'éviter toute alerte liée à une activité inhabituelle. Pensez éventuellement à donner une procuration sur votre compte à l'un de vos parents, qui pourra ainsi faire des démarches en votre nom en cas de besoin.

Sachant que vous serez rémunéré(e) par l'OTAN et que vous aurez des frais à payer en Belgique (loyer, etc.), il peut être plus pratique et plus économique d'ouvrir un compte dans une banque belge (pour éviter les frais élevés associés aux retraits sur un compte à l'étranger).

III. Activités organisées à l'intention des stagiaires

► Journée d'accueil

À votre arrivée, vous serez invité(e) à prendre part à la journée d'accueil organisée par le/la responsable du programme de stages. Vous y recevrez des informations sur l'Organisation, ses procédures et ses règles de sécurité et des conseils sur ce que vous pouvez faire pour rendre votre stage aussi enrichissant que possible. Il sera également question des ressources qu'offre le siège, et en particulier de la bibliothèque de l'OTAN et du Centre du personnel. Ce dernier propose des activités à des tarifs avantageux pour les stagiaires.

► Exposés et visites

Vous aurez la possibilité d'assister à une série d'**exposés** internes (***NATO Speaker Series***). Dans ce contexte, vous pourrez rencontrer des membres du personnel travaillant dans différentes divisions et à différents niveaux de l'Organisation, dont le secrétaire général délégué et des représentants du Cabinet du secrétaire général,

de la Division Opérations, de la Division Investissement de défense ou encore de la Direction Politique nucléaire. L'objectif est de vous donner une bonne vue d'ensemble de l'activité du siège de l'OTAN, grâce à des échanges avec de hauts responsables de l'Organisation, qui vous parleront du rôle et de l'avenir de celle-ci. Ces exposés d'une heure auront lieu toutes les deux semaines. Les premiers seront consacrés à des sujets généraux relatifs à l'OTAN, et les suivants viseront à présenter les différentes divisions ainsi que les ambassadeurs des délégations auprès de l'OTAN.

Des visites d'organismes internationaux, par exemple le **SHAPE**, l'**Agence européenne de défense** et le **Service européen pour l'action extérieure**, vous seront également proposées.

De plus, vous aurez l'occasion d'assister à une réunion du **Conseil de l'Atlantique Nord (NAC)** et de découvrir le processus de prise de décision à l'OTAN. Cette activité sera organisée par le/la responsable du programme de stages et le Secrétariat du Conseil.

► Bibliothèque

Dès votre première semaine, dans le cadre la journée d'accueil, vous pourrez visiter la bibliothèque de l'OTAN et vous y inscrire. Vous aurez ainsi accès à une multitude d'ouvrages papier et de ressources numériques. Vous pourrez notamment vous abonner, sur demande, à *The Economist* et au *New York Times*.

► Questionnaire et retour d'information sur les stages

Au-delà des contacts réguliers que vous pourrez avoir avec lui/elle, le/la responsable du programme de stages vous conviera à un bilan à mi-parcours pour aborder différents points et s'assurer que votre expérience est positive. Votre opinion sur les divers aspects de votre stage sera recueillie de manière formelle au moyen d'un questionnaire anonyme.

➤ **Départ de l'Organisation et réseau des ancien(ne)s stagiaires**

Avant votre départ, le/la responsable des stages vous invitera à faire un exposé sur vos principales réalisations, sur ce que vous avez apporté à l'Organisation et sur ce que vous avez appris à titre personnel. Le moment venu, il/elle vous remettra une attestation de stage officielle. Si vous le souhaitez, vous pourrez rejoindre le réseau des ancien(ne)s stagiaires afin de garder le contact.



2. TRAVAILLER AU SIÈGE DE L'OTAN

A. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'ambiance au siège de l'OTAN est plutôt sérieuse, mais généralement les nouveaux arrivants se sentent à l'aise rapidement.

Vu le caractère international du siège, une **tenue de ville** est de rigueur sur le site. Il est conseillé de garder une veste de costume dans son bureau pour les réunions.

Le/La stagiaire se voit affecter un **espace** dans les locaux de la division/du bureau qui l'accueille ainsi que du mobilier et des équipements de bureau. Tout cela est prévu avant son arrivée.

B. ORGANISMES D'ACCUEIL

Les stages s'effectuent au sein des différentes divisions du Secrétariat international (SI) et de l'État major militaire international (EMI), ainsi que dans divers organismes OTAN implantés au siège. Pour de plus amples informations sur une division ou les possibilités de stage au sein de celle-ci, on se référera aux descriptifs correspondants.

Rendez-vous sur le site web de l'OTAN pour en savoir plus sur l'Organisation, ses activités et sa structure :

<https://www.nato.int/cps/en/natohq/structure.htm>.

C. SÉCURITÉ

Au siège de l'OTAN, la sécurité est une priorité. Le Bureau de sécurité de l'OTAN vous remettra un laissez-passer que vous devrez porter en permanence lorsque vous serez sur le site. En fonction de l'habilitation de sécurité que vous auront délivrée les autorités de votre pays, ce laissez-passer vous permettra d'accéder à différentes zones du siège.

Dans les premières semaines de votre stage, vous assisterez à une formation détaillée sur les règles à observer en matière de sécurité. Votre téléphone et votre ordinateur portable devront être enregistrés et, dans certaines parties du bâtiment, rangés dans des casiers.

D. HORAIRES DE TRAVAIL ET JOURS FÉRIÉS

Les stagiaires observent le même horaire de travail et bénéficient des mêmes jours fériés que les membres du personnel de l'OTAN. Ils travaillent 38 heures par semaine : de 8h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 15h30 le vendredi, chaque jour comprenant une pause d'une heure pour le déjeuner. Les stagiaires ne sont pas autorisé(e)s à faire des heures supplémentaires, sauf dans des circonstances exceptionnelles (exercices, sommets, etc.) moyennant l'autorisation préalable du chef de la division/du bureau indépendant. Dans ce cas, le nombre d'heures supplémentaires effectuées en six mois ne peut être supérieur à 30. Le/La chef de la division/du bureau indépendant fournit une brève justification au/à la responsable du programme de stages de l'OTAN.

Fêtes légales chômées par l'ensemble du personnel de l'OTAN en 2023

Vendredi saint.....	Vendredi 7 avril
Lundi de Pâques.....	Lundi 10 avril
Fête du travail.....	Lundi 1 ^{er} mai
Ascension.....	Jeudi 18 mai
Lundi de Pentecôte.....	Lundi 29 mai
Fête nationale belge.....	Lundi 21 juillet
Assomption.....	Mardi 15 août
Toussaint.....	Mercredi 1 ^{er} novembre
Noël.....	Vendredi 22 décembre
.....	Lundi 25 décembre
.....	Mardi 26 décembre
.....	Mercredi 27 décembre
.....	Jeudi 28 décembre
.....	Vendredi 29 décembre

Janvier 2024

.....	Lundi 1 ^{er} janvier
.....	Mardi 2 janvier

Jour de congé supplémentaire accordé
traditionnellement par le secrétaire général

..... Vendredi 29 décembre

Nouvel an 2024..... Lundi 1^{er} janvier

..... Mardi 2 janvier

E. CHARGE DE TRAVAIL

De manière générale, **les stagiaires font quasiment le même travail que les agents de l'OTAN**. Ils/Elles se voient donc confier aussi bien des tâches administratives que des projets. Ils/Elles sont souvent amené(e)s à rédiger des documents de fond, des notes d'orateur ou des procès-verbaux de réunions. Le Secrétariat international étant au service du Conseil de l'Atlantique Nord et de ses sous-comités, les réunions font régulièrement partie de l'emploi du temps des stagiaires. De la même façon, l'EMI est au service du Comité militaire.

Au cours des premières semaines, les stagiaires passent la majorité de leur journée de travail à lire, afin de se familiariser avec l'OTAN en général et avec leur rôle en particulier.

F. PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

La prévention du harcèlement, de la discrimination et des brimades au travail est une responsabilité qui incombe à tous les agents, à titre individuel et collectif. Le Règlement du personnel civil (RPC)¹ précise que les agents doivent traiter leurs collègues et les autres personnes qu'ils côtoient au travail avec courtoisie et respect en toutes occasions et qu'ils doivent s'abstenir de tous comportements ou attitudes inappropriés. Les agents qui s'estiment victimes de harcèlement, de discrimination, de brimades, d'actes d'intimidation ou d'abus d'autorité tels que définis dans la politique applicable en la matière peuvent solliciter l'aide de l'administrateur/l'administratrice Déontologie, des personnes de confiance et du/de la chargé(e) d'affaires RH. La politique OTAN sur les moyens de prévenir, de gérer et de lutter contre le harcèlement, les brimades et la discrimination au travail est consultable sur le site Intranet des Ressources humaines, sous la rubrique « Diversity & Inclusion ». Elle s'applique à toute l'OTAN et à toutes les catégories de personnel prévues par le RPC. Elle prévoit que, lorsqu'un cas de harcèlement, de discrimination ou de brimades implique directement une personne appartenant à une catégorie de personnel à laquelle le RPC ne s'applique pas, ce cas sera géré conformément aux principes énoncés dans la politique et en concertation avec l'employeur de cette personne.

¹ Les agents doivent, en toute occasion, traiter avec respect et courtoisie leurs collègues et les autres personnes avec lesquelles ils/elles se trouvent en rapport dans l'exercice de leurs fonctions. Ils/Elles ne doivent pratiquer à leur égard aucune forme de discrimination fondée sur le genre, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les croyances, l'âge ou les préférences sexuelles.

G. CENTRE MÉDICAL

Le Centre médical, situé sur la Place publique, propose un large éventail de soins. Son équipe se compose de deux médecins généralistes, quatre dentistes, un cardiologue, un ostéopathe, un réflexologue, un massothérapeute et un kinésithérapeute. Le Centre est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures. Les praticiens reçoivent **sur rendez-vous uniquement**.

H. SPORTS ET LOISIRS

Le Centre du personnel propose de nombreux services aux agents de l'OTAN et à leur famille. Situé dans l'enceinte du siège, le Centre comporte plusieurs installations sportives et de loisirs, notamment une salle de musculation, une piscine, des courts de tennis et de squash, un sauna, un terrain de football et une piste de course, ainsi que des commerces (bar, restaurant, bijouterie et banque). Les stagiaires bénéficient d'une remise sur les différents types d'abonnements proposés. Une fois la carte de membre obtenue, il est possible de s'inscrire à des cours collectifs ou à des séances d'entraînement individuel.

I. RECOMMANDATIONS DE LECTURE

Le site web de l'OTAN est un bon point de départ : www.nato.int. Il donne une vue d'ensemble des activités de l'Organisation et propose de nombreux documents plus détaillés, comme le Manuel de l'OTAN. Pour des informations générales sur les affaires internationales, on peut lire la presse classique : *The Economist*, *The New York Times*, *The Financial Times*, *Le Monde* ou encore *Libération*. Pour des analyses plus poussées, on pourra consulter les sites web d'organismes comme l'International Crisis Group (www.crisisweb.org), et l'Institut international d'études stratégiques (www.iiss.org) ou encore le site de Janes (www.janes.com) ou de think tanks basés à Bruxelles, comme le Security and Defence Agenda (www.securitydefenceagenda.org).



3. VIVRE EN BELGIQUE

A. AVANT VOTRE ARRIVÉE

I. Planifier votre voyage

Vous devez avoir obtenu votre habilitation de sécurité et avoir fixé la date de début de votre stage avec les Ressources humaines **avant de contacter l'agence de voyages de l'OTAN.**

Si vous avez besoin d'un visa pour entrer sur le territoire belge, ne réservez pas vos billets avant d'avoir obtenu ce visa.

Conditions à remplir pour faire appel à l'agence de voyages de l'OTAN :

- Votre lieu de résidence doit se trouver à plus de 100 km de votre lieu de stage.
- Vos dates de voyage doivent correspondre aux dates de votre stage, à trois semaines près : vous pouvez arriver jusqu'à trois semaines avant/repartir jusqu'à trois semaines après votre stage.
- Vous devez emprunter le moyen de transport le moins cher et le plus direct possible.
- Le plafond de prise en charge est fixé à 1 200 euros pour le trajet aller-retour.
- Si vous voyagez en voiture, vos frais vous seront remboursés à votre arrivée.

- Prise en charge des bagages : un bagage cabine + un bagage en soute + un bagage supplémentaire.
- Si votre contrat est résilié de manière anticipée, votre trajet retour ne vous sera pas remboursé.
- Votre destination de retour devra être votre lieu de résidence officiel. Si vous choisissez une autre destination, le prix du trajet en question ne devra pas dépasser celui du trajet vers votre domicile.
- Si vous annulez votre voyage, l'OTAN ne prendra pas en charge les frais d'annulation et ne vous paiera pas d'autre billet.

II. Climat et température

Bruxelles se situe dans une zone de climat océanique, ce qui signifie que les étés ne sont pas trop chauds et les hivers pas très rigoureux. Il pleut fréquemment, mais les chutes de neige sont rares.

En hiver, la température moyenne la plus basse est de **-5 °C** et la plus élevée est de **10 °C** ; en été, ces températures sont respectivement de **12 °C** et **25 °C**.

B. TROUVER UN LOGEMENT

Compte tenu du grand nombre de stagiaires présents à Bruxelles, surtout à la Commission européenne, un large choix de logements s'offre à vous. La plupart des stagiaires s'installent à **Etterbeek (1040)**, **Ixelles (1050)** ou **Schaerbeek (1030)** car ces communes sont bien reliées à l'OTAN et au centre-ville en transport en commun. Pour avoir une vue d'ensemble des différentes communes qui constituent l'agglomération bruxelloise, rendez-vous sur le site www.ilotsacre.be/site/fr/default_fr.htm.

Idéalement, essayez de trouver votre logement avant d'arriver à l'OTAN. Vous aurez ainsi du temps pour vous installer et vous préparer à prendre vos fonctions. Si vous ne pouvez pas visiter votre logement avant d'arriver, assurez-vous de poser un certain nombre de questions au propriétaire, notamment au sujet du quartier (magasins à proximité, transports publics, etc.), de l'état du logement (et particulièrement de la cuisine, de la salle de bains,

de l'électroménager), mais aussi des colocataires et autres personnes avec qui vous devrez vivre (familles, jeunes enfants, étudiants), ainsi que des charges, etc. Si le propriétaire hésite à répondre à vos questions, continuez vos recherches car dans bien des cas, cela indique qu'il y a un problème. Ne payez pas de caution ou autres frais avant d'avoir signé le contrat et reçu les clés.

- **Gamme de prix** : votre choix dépendra de votre budget, bien entendu. Voici les trois principales options qui s'offrent à vous :

Chambre avec cuisine et salle de bains partagées (en Belgique, « kot ») : 500-700 € par mois, avec charges incluses le plus souvent.

Studio (une seule pièce comprenant chambre, cuisine et salle d'eau) : 700-900 € par mois.

Appartement une chambre (appartement avec une chambre + cuisine et salle d'eau séparées) : 900-1 200 € par mois.

- **Garantie locative** : les propriétaires exigent généralement le versement d'une caution, dont le montant correspond souvent à deux mois de loyer. L'intégralité de cette somme est déposée sur un compte bancaire spécifique d'où les retraits ne pourront être effectués qu'avec votre signature et celle du propriétaire. Si vous ne causez pas de dommages dans votre logement, vous récupérerez normalement la totalité de la somme à votre départ. Comme cette caution reste bloquée pendant toute la durée du bail, vous devez considérer que le montant correspondant s'ajoute à vos dépenses mensuelles.

Gardez à l'esprit que Bruxelles est une ville où un grand nombre de personnes recherchent un logement temporaire et qu'il est possible de tomber sur des escrocs. Faites preuve d'une grande prudence si vous réservez votre logement à distance. Sachez qu'il y a souvent moyen de faire une visite virtuelle.

- **Charges** : avant de signer le bail, faites-vous clairement préciser par le propriétaire si le loyer comprend les charges (espaces communs, gaz, électricité, eau, etc.) ou non. Si les charges ne sont pas – ou pas totalement – comprises, demandez-en une estimation pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

Vous trouverez ci-dessous une liste de sites web spécialisés. Certains stagiaires s'entendent à l'avance pour partager un logement entre eux. Si vous le souhaitez, vous pourrez contacter les autres stagiaires par l'intermédiaire des **groupes Facebook** dédiés ou par courriel lorsque nous aurons confirmé les dates de début de stage.

Trouver un logement sur internet :

- www.immoweb.be/fr : excellent site qui permet aux utilisateurs d'entrer des critères de recherche précis et qui répertorie un grand nombre d'annonces.
- <https://immo.vlan.be/fr> : semblable à Immoweb mais avec un nombre d'annonces plus restreint dans les gammes de prix les plus abordables.
- www.spotahome.com/brussels : plateforme en ligne de réservation de logement.
- www.cohabs.com
- www.facebook.com/groups, par exemple « BXL A LOUER », « Bouche à oreilles », « Appart à Bruxelles », « BRUSSELS FOR RENT », « Appartements EU area Brussels ».

Expat Welcome Desk

Afin de renforcer la stature internationale de Bruxelles, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de nommer un commissaire à l'Europe et aux organisations internationales. Placé sous son égide, le bureau Expat Welcome Desk propose une aide administrative aux personnes qui s'installent dans la région bruxelloise pour travailler dans une institution européenne ou une organisation internationale.

Lien vers le site web : <https://www.commissioner.brussels/fr/je-suis-un-expatrie/>.

C. INFORMATIONS PRATIQUES

Coût de la vie

Par rapport à la plupart des grandes villes d'Europe de l'Ouest, Bruxelles est une ville assez abordable ; les prix y sont cependant plus élevés qu'en Europe de l'Est ou qu'en Amérique du Nord. Pour vous aider à vous faire une idée du coût de la vie, voici quelques prix moyens :

Logement : 500-900 € par mois (appartement, studio ou chambre)

Transports publics : 49 € par mois (avec une carte MOBIB)

Téléphonie mobile : 10-20 € par mois (Orange, Proximus, Base)

Alimentation : 150-250 € par mois (Carrefour, Delhaize, Colruyt, Aldi)

Déjeuner au siège de l'OTAN : 100-200 € par mois

Vous pouvez aussi apporter votre propre déjeuner ou l'acheter chez Carrefour ou Exki, deux enseignes présentes au siège. Par ailleurs, chaque étage possède sa propre cuisine, équipée d'un four à micro-ondes et d'un réfrigérateur. Vous pouvez y remplir votre gourde ou votre bouteille.

Transports publics

Le siège de l'OTAN est situé entre l'aéroport de Bruxelles et le centre-ville. Vous pouvez vous rendre au siège en train, en tram ou en bus.



Nouveau site - New site
Boulevard Leopold III laan - 1110 Bruxelles / Brussel
+32 (0)2 / 707 48 78
www.nato.int

○ Fusée / Raket

T 62 B 12 21 65

178 272 471

○ Da Vinci

T 55 62 B 12 21 65

178 272 471

○ Bordet Station

T 55 B 45 59 69 80

270 271 272 471

54 55 57 59

Haren

54 57

Légende / Keymap

Accès piétons
Pedestrian access

Parking
Car park

Vélo partagé - Villo!
Fietssdelen; Villo!

Itinéraire Cyclable Régional
Gewestelijke Fietroute

B Bus

T Tram

M Metro

BRUXELLES MOBILITÉ
BRUSSELS MOBILITY

Cartographie: STB - STMI
Cartography: STB - STMI
brusselsmobility.be

Réalisé au moyen de Brussels Urbis
Distribution & Copyright CBIG
Realized with Brussels Urbis
Distribution & Copyright CBIG

Urbis
digital mapping
on-line

n° 128a
Edition
11.2017
Réseau / Network
09.2017



► **Train:**

Les deux gares SNCB (la compagnie ferroviaire belge) les plus proches du siège de l'OTAN sont Bordet et Haren. Elles sont desservies par les lignes S4, S5, S7, S9 et S19, ainsi que par des trains IC vers Dinant et l'aéroport de Zaventem.

Depuis Bordet et Haren, vous pouvez rejoindre les institutions européennes ou le centre-ville. Ces deux gares se trouvent à environ quinze minutes de marche du siège de l'OTAN. À Bordet, vous pouvez emprunter le tram 62, le bus 12 ou le bus 272 pour vous rendre à l'entrée Sud du siège (entrée principale), ou les bus 21, 272 ou 271 pour rejoindre l'entrée Nord (voir aussi la rubrique consacrée aux bus).

Pour planifier votre trajet en train jusqu'au siège de l'OTAN, consultez le site <http://www.belgianrail.be>.

► **Tram:**

Deux lignes de tram exploitées par la STIB (régie des transports bruxellois) desservent le siège de l'OTAN. La ligne 62 s'arrête juste devant l'entrée Sud du siège (arrêt « Bourget »). Cette ligne relie l'OTAN et Eurocontrol à Jette.

La ligne 55 vous emmènera de l'arrêt « Da Vinci » (situé à environ 1,25 km du siège et à proximité de Bordet, qui offre un grand nombre d'options pour se rendre à la gare du Nord) jusqu'au centre-ville de Bruxelles.

Pour planifier votre trajet jusqu'au siège de l'OTAN, consultez le site <http://www.stib-mivb.be>.

► **Bus:**

La STIB et la compagnie De Lijn assurent des services de bus reliant le siège de l'OTAN à l'aéroport, au centre-ville et aux principales gares de Bruxelles.

Trois lignes de bus de la STIB desservent le siège de l'OTAN : la 12, la 21 et la 65. L'arrêt de la ligne 12 est situé devant l'entrée Sud. Les arrêts des lignes 21 et 65 sont situés devant l'entrée Nord.

Si vous arrivez à l'aéroport de Bruxelles (Zaventem), vous pouvez emprunter la ligne 12 en direction du centre (Place du Luxembourg et Trône), tous les jours de 5h à minuit (la fréquence est variable). Quatre lignes de bus de la compagnie De Lijn passent devant le siège : la 270, la 271, la 272 et la 471. Les lignes 272 et 471 relient toutes les deux l'aéroport à la gare du Nord. La ligne 272 est plus lente, tandis que la ligne 471 assure un service express. Les arrêts des lignes 272 et 471 sont situés devant l'entrée Sud. Les lignes 270 (Bruxelles Keerbergen) et 271 (Bruxelles Kampenhout) relient la gare du Nord au siège, mais leurs arrêts sont situés devant l'entrée Nord.

N'hésitez pas à consulter les sites <http://www.stib-mivb.be> ou <http://www.delijn.be> pour planifier votre trajet vers le siège de l'OTAN, le centre-ville ou l'aéroport de Bruxelles.

Vous pouvez acheter vos titres de transport STIB sur les automates **GO** situés dans les stations ou aux arrêts, ou dans l'un des points de vente STIB.

À Bruxelles, les transports publics sont d'un coût assez abordable : comptez **2,10 € par trajet** si vous achetez un aller simple avant de monter dans le bus. Vous pouvez aussi payer directement à bord à l'aide de votre carte bancaire (paiement sans contact). Des abonnements mensuels valables sur tout le réseau de la STIB sont disponibles à partir de **49 € par mois** pour toutes les personnes âgées de 25 ans ou plus. Pour **60 € par mois**, vous pouvez acheter un abonnement mensuel qui couvre le réseau de la STIB, les réseaux urbains des opérateurs TEC et De Lijn et le réseau ferroviaire de la SNCB dans la région de Bruxelles-Capitale (« Brupass »). Pour acheter votre carte MOBIB, il vous faudra présenter une photo et une pièce d'identité.

Si vous êtes étudiant(e) ou si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier d'un abonnement à tarif réduit (**12 € par an**), qui s'achète après l'achat de la carte MOBIB. Pour profiter de ce tarif, vous devez fournir une preuve de votre domiciliation à Bruxelles. Vous pouvez aussi demander à votre université de remplir, tamponner et signer un formulaire spécifique disponible sur le site web de la STIB dans la section Acheter -> Étudiants.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.stib.be.

Points de vente STIB (BOOTIK) :

- **Arrêt De Brouckère** (rue de l'Evêque 2, 1000 Bruxelles) : ouverture du lundi au vendredi, de 10h à 17h.
- **Gare de l'Ouest** : du lundi au vendredi, de 10h à 17h.
- **Gare du Midi** : du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h30.
- **Station Porte de Namur** : du lundi au samedi, de 8h à 18h.
- **Station Roodebeek** : du lundi au vendredi, de 10h à 17h
(ainsi que le premier samedi et le dernier samedi du mois, de 10h à 17h).
- **Station Rogier** : du lundi au samedi, de 8h à 18h.

Se rendre au siège à vélo

Si vous souhaitez vous rendre au travail à vélo, sachez que le siège de l'OTAN possède tous les équipements nécessaires. Vous y trouverez des abris pour vélos à côté des deux entrées principales, ainsi que des bornes de recharge pour les vélos électriques près de l'entrée Sud. Des douches et des vestiaires sont à votre disposition si vous voulez vous changer après votre trajet.

Si vous ne voulez pas acheter de vélo, voici les solutions qui s'offrent à vous.

Swapfiets (<https://swapfiets.be/fr-BE>) : cette société néerlandaise possède une boutique dans le quartier de Châtelain. Elle propose des abonnements flexibles pour la location de vélos de ville (environ **20 €** par mois) et de vélos électriques (entre **60 €** et **80 €** par mois). Vous trouverez davantage d'informations sur son site web.

Villo! (<https://www.villo.be/fr/home>) : Villo! est le service de vélos partagés proposé par la Ville de Bruxelles. Ce service repose sur un réseau de stations de vélos en libre-service réparties dans toute la ville. La station la plus proche du siège est située à proximité de la gare de Bordet. L'abonnement coûte de **3,50 €** (formule « au quotidien ») à **4,50 €** par mois (formule eVillo!).

La première demi-heure de trajet est gratuite. Au-delà de la période de gratuité, la 2^e demi-heure coûte 0,50 €, la 3^e coûte 1 € et les suivantes sont facturées 2 €. Si vous choisissez l'option eVillo!, vous recevez une batterie portable (avec une autonomie d'environ 5 km) qui vous permet de vous déplacer plus facilement dans les zones plus pentues de la ville.

Téléphonie

Vous pouvez ouvrir une ligne de téléphone fixe avec, éventuellement, un abonnement spécial pour les appels internationaux, ou prendre un abonnement mobile.

- **Ligne fixe** : si vous prévoyez de passer de nombreux appels internationaux ou si vous voulez utiliser internet chez vous, il peut être intéressant de disposer d'une ligne fixe. Cependant, sachez que si votre logement n'est pas encore raccordé au réseau, l'ouverture d'une ligne peut prendre du temps car Proximus est d'une lenteur notoire, et vous devrez payer les frais d'installation. Ensuite, vous pourrez souscrire à un abonnement Proximus pour 19,99 € par mois ou à une offre plus complète, avec internet illimité par exemple. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.proximus.be.
- **Téléphonie mobile** : l'option la plus simple est d'acheter une carte SIM auprès de l'un des trois principaux opérateurs belges – Base (www.base.be), Orange (www.orange.be) ou Proximus (www.proximus.be) – qui offrent toute une gamme de produits et services. Tous les téléphones portables européens sont compatibles avec ces cartes SIM, de même que les téléphones américains tribandes (si vous n'avez pas encore de téléphone mobile,

Base, Orange et Proximus en proposent à la vente dès 50 € environ). Il est avantageux d'avoir une carte SIM belge car les appels que vous recevez (locaux et internationaux) ne vous sont pas facturés tant que vous êtes en Belgique. En revanche, les appels internationaux passés depuis un appareil mobile coûtent souvent cher. Notez que de nombreux magasins de proximité vendent des cartes spéciales pour téléphoner à l'étranger.

Loisirs, culture et shopping

- **Sortir** : pour boire un verre, vous trouverez de nombreuses options sur la **place du Luxembourg** et dans la zone autour de Sainte-Catherine et Saint-Géry.
- **Activités culturelles** : afin de ne rien manquer des événements organisés à Bruxelles, vous pouvez consulter la revue **Agenda**. Il s'agit d'un magazine trilingue gratuit disponible dans les gares, aux arrêts de bus, dans les cinémas, les théâtres, etc., ou en ligne, à l'adresse www.agenda.be.

Vous pouvez aussi aller sur le site www.bruxelles.irisnet.be ou sur la page Instagram Brussels Calling (<https://www.instagram.com/brussels.calling/>).

Pour ce qui est des musées, le site www.museesdebruxelles.be donne un aperçu de l'offre bruxelloise. Grâce au pass musées (<https://www.museumpassmusees.be/fr>), disponible à la vente pour **59 €**, vous avez accès à plus de 220 musées belges.

Si vous aimez le cinéma, les concerts et autres sorties culturelles, rendez-vous à Flagey (www.flagey.be).

Pour la musique classique et les expositions artistiques, essayez Bozar (www.bozar.be). L'opéra de Bruxelles, aussi appelé La Monnaie, propose des représentations (danse et opéra) de renommée mondiale (www.lamonnaie.be). Enfin, le secteur du théâtre est très vivant mais est divisé entre la communauté francophone et la communauté néerlandophone, comme bien des choses à Bruxelles. Pour en savoir plus, consultez les sites web mentionnés ci dessus.

Librairies internationales :

- **FNAC** : centre commercial City 2, rue Neuve, 1000 Bruxelles ; métro Rogier.
 - **Waterstones** : boulevard Adolphe Max 71-75, 1000 Bruxelles ; métro de Brouckère.
 - **Filigranes** : avenue des Arts 39-42, 1040 Bruxelles.
- **Parcs** : Bruxelles possède de nombreux parcs et espaces verts où se rendre quand il fait beau ou pour un pique-nique. Voici quelques-uns des parcs les plus populaires :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| ■ Parc du Cinquanteaire | ■ Bois de la Cambre |
| ■ Parc de Bruxelles | ■ Square Petit Sablon |
| ■ Parc Léopold | ■ Jardin du Mont des Arts |
| ■ Parc Josaphat | ■ Jardin Colonial |
| ■ Parc d'Osseghem | ■ Parc de Laeken |
| ■ Parc du Palais d'Egmont | ■ Parc de la Porte de Hal |
| ■ Jardin de la Tour japonaise | ■ Parc Maximilien |
| ■ Jardin du Pavillon chinois | |

➤ **Shopping :**

Artères commerçantes

- Rue Neuve
- Avenue Louise
- Chaussée d'Ixelles
- Boulevard de Waterloo
- Place du Grand Sablon
- Rue Antoine Dansaert

Centres commerciaux

- Docks Brussels

Marchés

- Vieux Marché
- Place Sainte-Catherine
- Marché du Midi

➤ **Numéros à connaître en cas d'urgence :**

- | | |
|--------------------------------------|--|
| ■ Numéro d'urgence (tous services) : | 112 |
| ■ Police : | 101 |
| ■ Ambulance : | 100 |
| ■ Pompiers : | 100 |
| ■ Perte ou vol de carte bancaire : | 070 344 344 |
| ■ Médecins de garde : | 02 479 18 18 |
| ■ Pharmacies de garde : | 0900 10 500 (www.pharmacie.be) |





Internship Programme Office

Boulevard Léopold III

B-1110 Brussels

Email: internships@hq.nato.int

Web site: www.nato.int/internships

Responsable du programme de stages

Boulevard Léopold III

B-1110 Bruxelles

Courriel : internships@hq.nato.int

Site web : www.nato.int/internships